



MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS :
PLAN 2027-2031

ORGANISÉ PAR



**Institut d'études politiques de Paris
Ecole d'Affaires Publiques Master 1**

**Fiche de restitution
atelier analyse de controverses
sociotechniques**

FICHE DE RESTITUTION ATELIER ÉTUDIANT – DÉBAT PUBLIC PNGMDR 2027-2031

Introduction

Toute Personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (*extrait de l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement*)

Le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est de faire respecter ce droit.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, elle ne dépend ni des responsables de projets mis en débat, ni du Gouvernement.

Ses valeurs sont : la dépendance, la neutralité, la transparence, l'inclusion, l'argumentation et son égalité dans leur traitement. (Pour des renseignements complémentaires se reporter à la plaquette de présentation CNDP jointe)

Parce que les décisions, les orientations prises aujourd'hui impacteront votre futur et les générations à venir, il est évident et primordial pour l'équipe du débat d'inclure la jeunesse dans ce processus du débat public « Matières et Déchets radioactifs : plan 2027-2031 »

Ce débat public, prévu du 10 octobre 2025 au 10 février 2026, vise à préparer le 6^{ème} Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) 2027-2031. Ce débat a pour objectif de garantir un accès à l'information, de permettre à chacun de se forger une opinion et à contribuer aux choix à venir concernant la gestion des matières et déchets radioactifs. (Pour des renseignements complémentaires se reporter à la plaquette de présentation du débat jointe)

Thématiques du débat à choisir

Sur la base des nombreuses actions identifiées dans le 5^è PNGMDR et à l'issue de l'étude de contexte menée préalablement au débat, 9 thématiques se sont dégagées, considérées comme prioritaires par les membres de l'équipe du débat :

- Articulation entre PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) et PNGMDR : la gouvernance des décisions, le devenir des déchets liés au nouveau nucléaire (nouveaux EPR, SMR...)

- La catégorisation entre matière et déchet et leurs impacts
- Les coûts et le financement de la gestion des matières et déchets radioactifs
- Les enjeux de la phase industrielle pilote de Cigéo (Centre industriel de stockage géologique)
- La réversibilité et les alternatives à l'enfouissement profond.
- La gestion des déchets de très faible activité en augmentation en raison du démantèlement
- La gestion des déchets de faible activité à vie longue sans filière
- La gestion des déchets radioactifs médicaux
- Les impacts territoriaux de la gestion des matières et déchets radioactifs

La fiche de restitution qui vous est présentée ici, vise principalement à encadrer le compte-rendu d'un atelier pédagogique à destination des étudiantes et étudiants, en lien avec les objectifs du débat.

[Cette fiche doit être impérativement remplie et renvoyée avec les productions.](#)

Pour rappel :

L'atelier est mené par l'animateur /l'organisateur, dans le respect des valeurs de la CNDP : compréhension des informations et données adaptées au public, communication effectuée en toute objectivité et neutralité et la considération des arguments sur le même plan.

Nom de l'établissement	Sciences Po Paris	
Niveau / Section	Master Ecole d'Affaires Publiques M1	
Thématique(s) choisie(s)	Matière ou déchet : les différences et les impacts de cette classification	
Date	du 23/01 au 10/02/2026	
Durée	8h	
Lieu	Campus Saint Thomas, Sciences Po	
Nombre de participant.e.s	30	
Nombre de groupes	6	
Présence de l'équipe du débat (Oui / Non)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Restitution analyse de controverse : groupe 4

Concernant le sujet de la controverse à explorer, aviez-vous des idées collectives au préalable ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<p>Si oui quelles étaient-elles ? Indiquer les grands points</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nous pensons que la majorité (si ce n'est la totalité) des matières radioactives issues de l'enrichissement et de l'usage des combustibles nucléaires était ensuite considérée comme déchet. En vérité, seule une infime partie est officiellement catégorisée comme telle. - Nous n'avions pas conscience de l'existence d'une économie du retraitement des déchets radioactifs à l'échelle internationale. 	
<p>Après la lecture des documents fournis, quels enjeux principaux ont été identifiés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément à la loi du 28 août 2008, le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) doit être mis à jour tous les cinq ans, afin d'assurer une gestion responsable et durable des matières et déchets radioactifs. La sixième édition de ce plan, couvrant la période 2027-2031, revêt une importance particulière au regard des évolutions du contexte énergétique et industriel. Sont en jeu la relance du programme nucléaire français annoncée en 2022, l'avancement de projets comme Cigéo ou encore le démantèlement progressif de certaines installations existantes. - Le débat ouvert par la Commission Nationale du Débat Public sur la révision de ce plan remet au cœur de l'espace public un sujet critique pour notre société actuelle ainsi que les générations à venir. La gestion des matières et déchets radioactifs engage en effet des choix complexes - 	

	<p>techniques, politiques, économiques environnementaux et éthiques - impliquant une grande diversité d'acteurs. Élus locaux, associations environnementales, représentants syndicaux, experts et acteurs du monde économique portent chacun des points de vue légitimes et parfois divergents. Ce contexte explique l'émergence de nombreuses controverses, comme celles que nous étudierons ici sur les impacts de la différenciation entre matière et déchets dans la classification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La classification de certains produits en "matières nucléaires" plutôt qu'en "déchets" mène également à un commerce international de ceux-ci (notamment avec la Russie), qui participe à la controverse.
Dans quelle temporalité se situe l'étude ?	3 semaines (poursuite après la fin du débat)
Qui sont les acteurs et quels sont leurs arguments ? (Les répartir selon leur positionnement, y- a-t-il une dynamique des rebondissements/ retournements)	Liste à voir dans les deux pages supplémentaires)
Quels sont les axes structurants identifiés de la controverse ?	<p>Le concept de "matière" valorisable est à l'origine de nombreux choix de la filière nucléaire. Si le recyclage des matières radioactives constitue aujourd'hui une option privilégiée pour limiter la quantité de déchets, un nombre croissant d'acteurs questionne la faisabilité réelle de cette revalorisation, dépendante d'innovations scientifiques futures. La définition du caractère valorisable de la matière est au cœur du débat (dans quel cadre ? pour quel usage ? sur quelle temporalité ?). C'est d'autant plus important que la classification comme "matière" plutôt que comme déchet à des conséquences majeures sur l'usage qui est fait de ces produits, qui peuvent faire l'objet d'échanges internationaux</p>
(Facultatif) Dans quels espaces publics cette controverse est-elle	Il s'agit essentiellement d'un débat d'initiés, même si certains groupes de la société civile tentent de faire vivre un

reprise ? médias, arènes politiques, forums citoyens, etc.) ?	débat public sur le sujet	
Sous quel format envisagez-vous la restitution	<input type="checkbox"/> Carte heuristique /cognitive	<input type="checkbox"/> Frise chronologique
	<input type="checkbox"/> Carte des acteurs et de leurs arguments	<input type="checkbox"/> Autre à préciser * Sous un format de texte rédigé
Après cette étude avez-vous constaté une évolution de votre point de vue initial ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

- Si la restitution s’effectue de manière orale ou sous forme d’un exposé collectif voir si celui-ci est filmé et peut-être repris sur le site du débat (merci de remplir et transmettre les autorisations de droit à l’image à l’équipe du débat) .

N/A

Livrables attendus:

La fiche de restitution atelier fournie est à remplir impérativement et à transmettre sous format numérique accompagnée éventuellement d’autres travaux produits, à l’équipe du débat par e-mail.

En cas de prise d’images durant l’atelier, merci d’envoyer l’ensemble des fiches de droit à l’image dûment remplies également par e-mail.

Annexe :

Corpus documentaire

Site du débat :

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs>

- Présentation de la CNDP
- Présentation du débat

Corpus correspondant à la ou aux thématiques choisies :

- Andra. (2025). *Inventaire national des matières et déchets radioactifs : Les Essentiels 2025*.
- https://inventaire.andra.fr/sites/default/files/pdf/andra_inventaire_national_essentiels_2025_web.pdf
- ASNR. (07/03/2025). *Le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs*.
<https://reglementation-contrôle.asnr.fr/espace-professionnels/installations-nucleaires/le-plan-national-de-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs>
- Assemblée Nationale. (04/12/2025). *OPECST : Réunion plénière consacrée à la demande d'autorisation de création de Cigéo*
- https://videos.assemblee-nationale.fr/video.17860765_69313d79757c
- e CNDP. (04/11/2025). *Matière ou déchet : les différences et les impacts de cette classification*.
- <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-11/PNGMDR-20251104-Webinaire-Pre-sentation.pdf>
- Cour des comptes. (juillet 2019). *L'AVAL DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE*.
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20190704-rapport-aval-cycle-combustible-nucleaire.pdf>
- Cour des comptes. (2025, 4 juin). *Observations définitives : L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) (S2025-0584)*.
- <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-06/20250604-S2025-0584-Andra.pdf>
- EDF. (2025). *Gestion des matières et déchets radioactifs du parc nucléaire d'EDF*. Débat public.
- <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-10/Memo-EDF-Parc-nucleaire-et-dechets2025.pdf>
- Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs
- Nucléaire, éoliennes... Ce qu'il faut retenir de l'intervention d'Emmanuel Macron. (2022, février 10).
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/02/10/nucleaire-eoliennes-ce-qu-il-faut-retenir-de-l-intervention-d-emmanuel-macron_6113168_823448.html
- Orano. (n.d.). *Leader mondial dans le recyclage des combustibles usés*.
<https://www.orano.group/fr/l-expertise-nucleaire/de-l-exploration-au-recyclage/leader-mondial-dans-le-recyclage-des-combustibles-uses>
- Sénat. (02/07/2024). *Éclairer l'avenir : l'électricité aux horizons 2035 et 2050 - Rapport*. <https://www.senat.fr/rap/r23-714-1/r23-714-156.html>

ATELIER ANALYSE CONTROVERSE SOCIOTECHNIQUES – Restitution sous forme rédigée

Les organismes décisionnels

Différents acteurs institutionnels se partagent le volet exécutif du pilotage de la politique publique de gestion des déchets radioactifs, l'orientation et l'impulsion est donnée par les organes politiques tandis que les arbitrages et la traduction dans les faits de ces grandes orientations est assurée par l'appareil administratif de l'Etat.

L'Élysée joue un rôle déterminant en fixant les grandes orientations de la stratégie nucléaire française qui structurent les arbitrages ministériels : l'objectif numéro un du plan d'investissement « France 2030 » annoncé par le Président en 2021 est « de faire émerger (...) une meilleure gestion des déchets¹ ».

Le Gouvernement, à travers le Premier ministre et le Ministères de la Transition Écologique, pilote directement le PNGMDR via la DGEC, émet les décrets relatifs à la gestion des matières et déchets radioactifs et exerce une tutelle sur EDF, Orano et l'Andra, ce qui lui confère un rôle central dans le maintien de la distinction au niveau réglementaire entre « matières » et « déchets ».

Le Parlement, au-delà de son rôle d'évaluation, intervient comme législateur : c'est par la loi², que la classification de déchet est inscrite dans le droit français et pourrait être modifiée. Enfin, des acteurs juridiques comme le Conseil d'État³, le Conseil de l'Europe via ses directives⁴ et le cadre Euratom, disposent d'un pouvoir indirect mais réel de contrainte, pouvant retarder ou réorienter cette politique.

¹ Présidence de la République (2021). France 2030, Plan d'investissement « France 2030 », Élysée, 12 octobre 2021.

² France (Code de l'environnement). (2026). Chapitre II : Dispositions particulières à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs (Articles L542-1 à L542-14), Légifrance, 05 février 2026

³ Conseil d'État (2023). Stockage de déchets radioactifs : le Conseil d'État confirme l'utilité publique du projet de stockage de déchets radioactifs Cigéo, Actualités, Conseil d'État, 1 décembre 2023.

⁴ Conseil de l'Union européenne (2011). Directive 2011/70/Euratom du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs, Journal officiel de l'Union européenne L 199 du 2 août 2011, p. 48–56.

Les organismes d'évaluation et de conseil

Ils contrôlent l'action des décideurs, l'informent et la conseillent. Bien qu'ils formulent des recommandations.

L'avis de l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection) a un poids considérable sur la filière et oriente fortement les décisions du gouvernement. Elle soutient la classification actuelle et propose des critères clairs pour déterminer la qualification en "matière" (existence d'une filière d'ici 30 ans, même si celle-ci est à l'étranger, donc elle ne se prononce pas sur l'opportunité d'exporter ces produits) ou "déchet" (absence de perspective à 100 ans). Elle évoque simplement le besoin de réfléchir à une évolution de cette classification à l'avenir.

Le Parlement (notamment mais pas seulement via Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques ou OPECST) se prononce également sur le sujet, en se basant fortement sur le travail de l'ASNR. Il ne condamne pas la classification actuelle (même s'il alerte sur la nécessité d'investissements importants dans le recyclage). La situation d'échange avec la Russie est cependant un véritable problème pour les parlementaires.

D'autres instances participent à ce rôle de conseil et d'évaluation. L'AIEA défend fortement le recyclage à venir de ces matières radioactives. La Cour des Comptes, l'Autorité de l'Environnement ou la CNE2 ne participent que de manière limitée aux échanges.

Les exploitants

Les exploitants défendent la distinction entre matières et déchets radioactifs, la majorité des matières correspondant à des combustibles usés issus de la production d'électricité selon l'Andra.

En France, le principe pollueur-payeur dans la loi incite les producteurs à limiter leurs stocks de matières et déchets radioactifs. EDF met en avant le retraitement du combustible usé, qui permet de réduire d'un facteur 3 à 5 les volumes de déchets de haute activité et de 75% la quantité de combustible usé à entreposer. Les produits issus du retraitement peuvent être réutilisés dans les centrales, comme le MOX qui permet de produire 10 % de l'électricité nucléaire en France.

Le retraitement est assuré par Orano, dont le modèle économique repose sur la distinction entre déchets et matières radioactives. Leader mondial du retraitement et de production de MOX, Orano traite également les matériaux d'autres pays. La poursuite du projet Aval du Futur, pour remplacer l'usine de retraitement de la Hague, dépend également de cette catégorisation.

L'Andra gère les déchets radioactifs, dont les volumes et les recettes dépendent fortement de la distinction déchets-matières ; sa suppression entraînerait une augmentation significative des déchets de haute activité à prendre en charge selon les

scénarios de l'inventaire.

Les organismes participant à l'information du public

La gestion des matières et déchets radioactifs étant un sujet très technique, de nombreuses instances étatiques ou indépendantes relaient les informations pour le grand public, jouant un rôle crucial dans l'alimentation des controverses.

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance indépendante et pluraliste garante de la transparence de l'information sur le nucléaire. Il rassemble tous les acteurs du monde nucléaire : exploitants d'installations nucléaires, services de l'Etat, commissions locales d'information (CLI), associations, syndicats et personnalités qualifiées. Regroupées au sein de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, les CLI sont des instances permanentes de suivi des sites nucléaires et de partage d'information.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité indépendante qui assure le droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement, comme ici le PNGMDR.

Les acteurs de la société civile et les associations de protection de l'environnement, tels que France Nature Environnement, Global Chance, Greenpeace, Voix du Nucléaire, Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure, jouent également un rôle dans la production et la vulgarisation de l'information auprès du grand public, à travers la publication d'investigations et d'articles.

Ces associations et ONGs sont souvent opposées au nucléaire pour des raisons environnementales et sociales. Elles plaident en faveur d'une reclassification des matériaux et des déchets nucléaires, considérant que moins de « 1% des combustibles usés est réellement recyclé, loin des 96 % de matières radioactives dites recyclables »⁵, ravivant ainsi le débat sur la classification des matériaux et déchets nucléaires. Ces acteurs argumentent cette reclassification par le caractère hypothétique de la valorisation d'une matière radioactive ainsi que le coût environnemental et social qu'elle implique.

⁵ Greenpeace France. (2026, January 28). *Nucléaire : une dépendance russe*.
<https://www.greenpeace.fr/nucleaire-une-dependance-russe/>